

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-400

présenté par

Mme Rabault, M. Juanico, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Batho, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Dussopt, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	12 000 000
Jeunesse et vie associative	12 000 000	0
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de la loi sur la confiance dans la vie politique, la réserve parlementaire a été supprimée, conduisant à priver les associations et les petites communes de 130 millions d'€. Cet

amendement vise à augmenter les crédits de paiement du programme Jeunesse et vie associative à due hauteur du montant de réserve parlementaire allouée précédemment en moyenne à des associations sportives par les députés. Ce montant était de 12 millions d'€.

Cet amendement :

- flèche 12 000 000€ de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire» (au sein de la mission « Jeunesse et vie associative»);
- et réduit de 12 000 000 € les crédits de paiement de l'action « Développement du sport de haut niveau» (au sein de la mission « Sport») au titre du gage.